

PROCES - VERBAL

De la séance du Conseil Municipal

Du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt et quatre, le mercredi dix avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Mérenvielle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Raymond ALEGRE. Maire.

CONSEILLER(E)S	Présent(e)s	Excusé	Excusé(e)s donnant Pouvoir à
ALEGRE Raymond	Х		
MILHES Bernadette	Х		A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR
ASTUDILLO BRIONES GARRIGUES	Х		4
Clara			
BAUTE Philippe	Х		
DUPUY Agnès	Х		
GIRARD Pascal	Х		
JONES Margaret	Х		
MARAVAL Alain	Х		
MORONI DENAT Martine	Х		
REGNARD Armand	Х		
SERIS Bernard		X	
TOTAL:	10	1	
Nombre de votants :	10		

Le Conseil Municipal a été convoqué le 29 mars 2024. Les documents relatifs aux délibérations à prendre au cours de la séance ont été adressés aux conseillers, le 29 mars dernier également.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil régulièrement convoqué, à 18h30. Il appelle à candidature pour le secrétariat de séance. C'est Monsieur Alain MARAVAL qui est désigné secrétaire de cette séance.

Monsieur Raymond ALEGRE constate que dix membres du Conseil sont présents ou réglementairement représentés, qui émargent la feuille de présence.

Le quorum étant atteint, il aborde ensuite l'ordre du jour prévu :

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MARAVAL a été nommé Secrétaire.

2024-09 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2024

Monsieur le Maire commente le projet de procès-verbal adressé au préalable aux membres du Conseil Municipal. Il fait ensuite appel à questions auprès de l'assemblée.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y en a pas d'autre remarque ou d'observation. Il propose alors de passer au vote pour l'adoption de ce procès-verbal.

A l'issue de ce vote, il constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants :	10
Dont procuration :	0
Contre :	0
Abstention:	0
Pour :	10

2024-10 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2024, comme suit, les taux au niveau de ceux de 2023 :

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	44,93%	44,93%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	94,93%	94,93%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	18,17%	18,17%

Monsieur le Maire constate qu'il n'y en a pas de remarque ou d'observation. Il propose alors de passer au vote pour l'adoption de ces taux d'imposition 2024.

A l'issue de ce vote, il constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants :	10
Dont procurations :	0
Contre :	0
Abstention :	0
Pour:	10

2024-11 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 (M57)

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Compte Administratif 2023 a dégagé un excédent de fonctionnement du budget général de 189 169,10 € et un excédent d'investissement de 143 553,96 € avec un solde des restes à réaliser en investissement de -8 303,56 €, reportés au Budget Primitif 2024.

Il propose l'affectation de 60 000 & au compte de résultat (1068), ce qui implique un report en fonctionnement de 129 169,10 &.

Constatant qu'il n'y a pas de question des membres du Conseil à ce sujet, il propose de passer à l'approbation de l'affectation du résultat de ce compte de gestion.

À l'issue du vote qui a suivi cette proposition, il constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants :	10
Dont procuration:	0
Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	10

2024-12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (M57)

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2024 qu'il a dressé, accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Il précise que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Il ajoute que cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, Il signale qu'il serait tenu d'informer le Conseil des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

À l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée :

- D'approuver le budget présenté,
- De l'autoriser pour l'exercice 2024 de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5% en dépenses d'investissement et de fonctionnements,
- De l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Du vote qu'il s'en suit, il constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte donc le budget primitif 2024 (M57), arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	605 001,10 €	605 001,10 €
Investissement	292 856,04 €	292 856,04 €

Nombre de votants :	10
Dont procuration :	0
Contre:	0,
Abstention :	0
Pour:	10

2024-13 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 (M4)

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Compte Administratif 2023 concernant le budget annexe M4 fait ressortir un résultat d'exploitation négatif de -419 euros. Il n'y a donc pas d'affectation au compte de résultat, avec un report de ce solde en fonctionnement en 2024.

Constatant qu'il n'y a pas de question des membres du Conseil à ce sujet, il propose de passer à l'approbation de l'affectation du résultat de ce compte de gestion.

À l'issue du vote qui a suivi cette proposition, il constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants :	10
Dont procuration :	0
Contre :	0
Abstention :	0
Pour:	10

2024-14 VOTE DU BUDGET ANNEXE 2024 (M4)

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif annexe 2024 dressé par lui et accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Cette présentation n'appelle pas d'observation de la part des membres du Conseil.

Monsieur le Maire propose donc de passer au vote pour l'approbation de ce budget primitif.

À l'issue de ce vote, il constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte donc le budget primitif 2024 (M4), arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	1 048,00 €	1 048,00 €
Investissement	2 194,31 €	2 194,31 €

Nombre de votants :	10
Dont procuration :	0
Contre :	0
Abstention:	0
Pour:	10

2024-15 OCTROI DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION A.C.C.A MERENVIELLE

Monsieur le Maire propose d'attribuer pour 2024 une subvention à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Mérenvielle d'un montant de 200 €.

À l'issue du vote suite à cette proposition, il constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants :	10
Dont procuration :	0
Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	10

2024-16 OCTROI DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA BOULE MERENVIELLOISE

Monsieur le Maire propose d'attribuer pour 2024 une subvention à l'Association « La Boule Mérenvielloise » d'un montant de 500 €.

À l'issue du vote suite à cette proposition, il constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants :	10
Dont procuration :	0
Contre :	0 -
Abstention :	0
Pour:	10

2024-17 OCTROI DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TSM 38 STAND DE TIR

Monsieur le Maire propose d'attribuer pour 2024 une subvention à l'Association «TSM 38» (stand de tir mérenviellois) d'un montant de 1 500 €.

À l'issue du vote suite à cette proposition, il constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants :	10
Dont procuration :	0
Contre :	0
Abstention:	0
Pour:	10

2024-18 OCTROI DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MERENVIELLE EN TRANSITION

Monsieur le Maire propose d'attribuer pour 2024 une subvention à l'Association «Mérenvielle en transition» d'un montant de 400 €.

À l'issue du vote suite à cette proposition, il constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants :	10
Dont procuration :	- 0
Contre :	0
Abstention :	0
Pour:	10

2024-19 OCTROI DE SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE L'ISLE JOURDAIN

Monsieur le Maire propose d'attribuer pour 2024 une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Isle Jourdain d'un montant de 150 €.

À l'issue du vote suite à cette proposition, il constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants :	10
Dont procuration :	0
Contre :	0
Abstention:	0
Pour:	10

2024-20 OCTROI DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « A.D.M.R DE BOUCONNE »

Monsieur le Maire propose d'attribuer pour 2024 une subvention à l'Association « ADMR de Bouconne » d'un montant de 400 €.

Margaret JONES & Pascal GIRARD signalent qu'en leur qualité d'administrateurs de cette Association, ils ne participeront pas au vote de cette subvention. Monsieur le Maire prend acte de cette position et propose de passer aux formalités de vote sans ces 2 participations.

À l'issue du vote suite à cette proposition, il constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants :	8
Dont procuration :	0
Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	8

2024-21 OCTROI DE SUBVENTION A DIVERSES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose d'attribuer pour 2024 les subventions suivantes à diverses associations :

L'Association des Maires de France – Haute-Garonne	100 €
L'Association des Maires Ruraux de France	80 €
L'Association « FNACA de Léguevin »	100 €
L'Association de Lutte contre le Cancer	130 €
L'Association des Sclérosés AFFEP	130 €
L'Association « Rallumons l'Etoile »	175 €
Autres Associations	1 000 €

À l'issue du vote suite à cette proposition, il constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants :	10
Dont procuration :	0
Contre :	0
Abstention:	0
Pour:	10

2024-22 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU CHAUFFAGE DES LOCAUX DU STAND DE TIR

Monsieur le Maire rappelle que l'installation du chauffage du stand de tir de Mérenvielle a été réalisée en 1989, à base de radiateurs électriques très énergivores et qu'il est donc nécessaire de procéder à sa rénovation.

Il expose qu'il est donc souhaitable d'opter pour un nouveau système de chauffage plus performant et efficace en économie d'énergie, pour un coût hors taxes de 7069,91 €, selon le devis de l'entreprise AGEOM 32 - allées Michel de Montaigne 31770 COLOMIERS.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le financement de cette réfection du chauffage du stand de tir de la Commune au taux le plus adapté.

Cet achat est prévu au budget primitif 2024, au programme 12 bâtiments communaux, section investissement dépenses, compte 2135 : « Installations générales, agencements, aménagements des constructions »

Il propose de passer au vote pour l'autoriser à demander cette subvention au Conseil départemental de Haute-Garonne.

À l'issue du vote, il constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants :	10
Dont procuration :	0
Contre :	0
Abstention :	0
Pour:	10

QUESTIONS DIVERSES

Elections européennes du 9 juin 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'il a fait diffuser le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote pour ces élections du 9 juin prochain.

Il demande aux membres du Conseil de lui faire part de tout empêchement dans les meilleurs délais et indique que les permutations entre conseillers sont bien entendu possibles, sous réserve de le tenir informé de celles qui seront réalisées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil de leur participation et lève la séance à 20h00.

SIGNATURES

LE MAIRE

RAYMOND ALEGRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

8